

# L'AVENIR DES CÔTES DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Un plan pour protéger les personnes,  
les habitations et la nature des  
changements climatiques





# 2

## TABLE DES MATIÈRES



- 4 Message du ministre

---

- 6 Un plan pour protéger les personnes, les habitations et la nature des changements climatiques

---

- 7 Soutenir une prise de décision éclairée (mesures 1 à 7)

---

- 9 Soutenir le leadership municipal (mesures 8 à 12)

---

- 10 Aligner les ressources sur la protection de la côte (mesures 13 à 15)

---

- 12 Notre côte, notre avenir







## MESSAGE DU MINISTRE



Les côtes de la Nouvelle-Écosse offrent des vues imprenables qui nous rappellent chaque jour la chance que nous avons de vivre ici. Les personnes sont attirées par l'océan depuis la nuit des temps. Cette immense étendue nourrit notre corps, notre esprit et notre âme. À bien des égards, l'océan peut être estimé comme l'âme de notre province.

Nous savons aussi que la nature façonne nos côtes. Nos plages, nos dunes et nos autres aires naturelles le long de l'océan sont en constante évolution. Elles sont continuellement façonnées par le flux et le reflux des marées, des vagues, des tempêtes, du vent et du climat changeant de la Terre. Mais les faits sont pourtant clairs : certaines parties de nos côtes auront un aspect très différent dans quelque 25, 50 ou 100 ans. L'augmentation des températures mondiales se traduit par une hausse du niveau de la mer et par des tempêtes plus fréquentes et plus intenses. L'élévation du niveau de la mer – combinée aux ondes de tempête en période de pointe – intensifiera les inondations et l'érosion dans les régions côtières, et ce, de tous les coins du monde.

La côte est un élément essentiel de notre identité commune en tant que population néo-écossaise. Nous vivons sur la côte depuis des générations. Mais nous devons désormais repenser la manière dont nous vivons et construisons le long de notre côte, et l'endroit où nous le faisons, d'autant plus que notre province croît et que nous sommes confrontés à des risques accrus liés aux changements climatiques.

Si vous vivez actuellement sur la côte, ou encore si vous envisagez d'y vivre un jour, les menaces qui pèsent sur les personnes, les habitations et notre environnement peuvent être inquiétantes. Mais il ne s'agit pas d'une fatalité. Chaque personne peut – et doit – adopter une nouvelle approche de la vie côtière, qui tient compte de l'évolution du climat. Cela commence par des informations et des outils qui nous aident à déterminer les dangers et les risques, et à comprendre comment les réduire ou les éliminer.

Construire ou rénover peut résolument représenter une tâche complexe. Et construire au bord de l'océan face aux risques liés aux changements climatiques peut s'avérer

particulièrement difficile. Que vous construisiez la maison ou le chalet de vos rêves, que vous habitiez ou rénoviez votre propriété actuelle, connaître et comprendre les dangers et les risques de la vie côtière est la première étape de la protection de votre investissement.

La Nouvelle-Écosse est un chef de file en matière de lutte contre les changements climatiques – et nous disposons désormais d'un plan solide afin de relever ce défi. En 2021, notre gouvernement a présenté la loi sur les objectifs environnementaux et la réduction des changements climatiques (*Environmental Goals and Climate Change Reduction Act*), qui définit le cadre législatif destiné à aider la population néo-écossaise à faire face aux changements climatiques. Nous avons ensuite publié *Notre climat, notre avenir – Plan de la Nouvelle-Écosse sur les changements climatiques pour une croissance propre*, qui comprend des mesures visant à aider la population néo-écossaise à atténuer les changements climatiques et à s'adapter à la façon dont ils modifient notre province, y compris le long de la côte.

Au cours des deux dernières années et demie, nous avons légiféré à l'égard des réductions de gaz à effet de serre (GES) les plus importantes du pays. Nous transformons la manière dont nous produisons et utilisons l'énergie et nous rendons notre réseau davantage écologique. Nous encourageons les mesures menées par les collectivités grâce à des programmes comme le Fonds pour le défi des collectivités durables. Nous disposons d'un plan climatique qui décrit les mesures que nous prenons afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de répondre aux répercussions des changements climatiques.

Nous prenons des mesures pour protéger 20 % de nos terres et de nos eaux, y compris le long de nos côtes. À l'heure actuelle, environ 13,1 % des côtes de la Nouvelle-Écosse sont protégées contre le développement à l'intérieur des parcs provinciaux, des aires de nature sauvage, des réserves naturelles, des parcs nationaux, des réserves nationales de faune et des terres détenues et gérées par des fiduciaires foncières de conservation, y compris des organisations mi'kmaq – et à mesure que nous poursuivons notre travail pour





atteindre notre objectif de protéger 20 % de nos terres et de nos eaux, ce chiffre augmentera. En fait, le Plan pour les parcs et les aires protégées contient des sites côtiers supplémentaires à protéger et notre Stratégie collaborative sur les aires protégées, récemment publiée, s'engage à étendre le réseau d'aires protégées et conservées, dont certaines seront désignées le long de la côte.

Pour renforcer notre leadership et notre mesure sur cette question cruciale, nous avons maintenant notre plan pour protéger nos côtes – et ainsi nos populations, nos habitations et notre nature – contre les changements climatiques.

Ce plan s'appuie sur les mesures définies dans notre législation et dans le *Plan de la Nouvelle-Écosse sur les changements climatiques pour une croissance propre*. Il aidera les propriétaires d'une propriété côtière à comprendre les risques liés à la vie sur les côtes et donnera à la population néo-écossaise les outils et les informations dont elle a besoin pour prendre des décisions éclairées afin de protéger les propriétés, les personnes et les aires naturelles le long de notre côte.

L'action climatique constitue une responsabilité partagée. Lorsque vous construisez une maison ou un chalet, vous devez comprendre les répercussions des changements climatiques et vous y adapter. Si vous possédez une propriété côtière, ce plan d'action vous aidera à comprendre et à planifier les risques climatiques relatifs à la vie sur la côte, que votre maison ait été construite il y a 50 ans ou qu'elle soit encore en phase de planification. Dans le même temps, ce plan garantira que les ressources humaines et financières que la Province a consacrées à la protection des côtes soutiennent la population néo-écossaise de manière appropriée et équitable.

Les interventions municipales sont essentielles. Ce sont les municipalités qui connaissent le mieux leurs collectivités et qui peuvent planifier une réponse à leurs

besoins particuliers. Ce plan dépend d'un leadership municipal fort pour nous aider à créer des collectivités résilientes face aux changements climatiques. Il fournit des conseils, des informations ainsi qu'un soutien aux municipalités dans l'accomplissement de cette tâche importante.

Les personnes de la Nouvelle-Écosse sont celles qui connaissent le mieux le paysage et leurs propres propriétés. Et il n'y a pas deux propriétés semblables. C'est pourquoi nous donnons aux personnes qui possèdent une propriété côtière les informations et les outils dont elles ont besoin pour prendre des décisions éclairées et adaptées à leur propriété. Les propriétaires d'une propriété ont investi dans leur avenir et il est essentiel de prendre les bonnes mesures pour protéger leurs propriétés. Nous devons leur donner les moyens de le faire en plus de leur faire confiance.

**L'honorable Timothy Halman**

Ministre de l'Environnement et du Changement climatique de la Nouvelle-Écosse

## UN PLAN POUR PROTÉGER LES PERSONNES, LES HABITATIONS ET LA NATURE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

# 6

La population néo-écossaise sait que la côte est un environnement complexe et en constante évolution. Nous connaissons ses rythmes naturels, comme les marées, mais aussi les dommages que peuvent causer les grandes tempêtes et les ouragans.

Nous ressentons les répercussions des changements climatiques : tempêtes plus fortes et plus fréquentes, incendies de forêt, inondations, étés plus chauds, chutes de neige historiques, pluies moins abondantes, etc.

Les 13 000 kilomètres de côtes de notre province sont en première ligne des changements climatiques. Les collectivités, les personnes et les habitations proches des côtes sont davantage exposées à l'érosion, aux inondations, aux ondes de tempête et à l'élévation du niveau de la mer. Bien que cette situation soit préoccupante, nous pouvons prendre de bonnes décisions afin d'agir ensemble.

Un plan visant à protéger les personnes, les habitations et la nature des répercussions des changements sur nos côtes s'appuie sur nos engagements actuels en matière d'action climatique.

LOI SUR LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX  
ET LA RÉDUCTION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES  
(ENVIRONMENTAL GOALS AND CLIMATE CHANGE REDUCTION ACT)

ÉVALUATION DES RISQUES LIÉS  
AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

PLAN DE LUTTE CONTRE LES  
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'AVENIR DES CÔTES DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE :  
UN PLAN POUR PROTÉGER LES PERSONNES, LES HABITATIONS  
ET LA NATURE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

En 2021, le gouvernement a adopté la loi sur les objectifs environnementaux et la réduction des changements climatiques (*Environmental Goals and Climate Change Reduction Act*). Elle énonce 6 principes et 28 objectifs qui constituent une carte pour la prospérité durable et l'action climatique en Nouvelle-Écosse.

Deux des objectifs de cette législation sont de réaliser une évaluation des risques relatifs aux changements climatiques à l'échelle de la province et d'élaborer un plan de lutte contre les changements climatiques.

En 2022, le gouvernement a publié son évaluation des risques relatifs aux changements climatiques, intitulée *Se préparer pour l'avenir – Les risques liés au changement climatique et le bien-être de la Nouvelle-Écosse*.

Dans le cadre de cette initiative, le gouvernement s'est engagé à prendre des mesures en faveur du climat, notamment à protéger les côtes et à s'y adapter. *L'avenir des côtes de la Nouvelle-Écosse : Un plan pour protéger les personnes, les habitations et la nature des changements climatiques* est un plan triennal qui permettra d'accomplir ce qui suit :

- soutenir la prise de décision en connaissance de cause et donner aux personnes qui possèdent une propriété côtière les moyens de la protéger et de la développer;
- soutenir le leadership municipal et aider les municipalités à gérer leurs compétences en tenant compte de la protection côtière;
- harmoniser les ressources sur la protection des côtes afin de garantir que les ressources humaines et financières de la Province soutiennent de manière appropriée et équitable la protection des côtes tout en soutenant la population néo-écossaise.

Pour prendre des mesures contre les changements climatiques, tout le monde doit être sur le pont. C'est pourquoi les mesures de ce plan s'adressent à toute la population néo-écossaise.

## SOUTENIR UNE PRISE DE DÉCISION ÉCLAIRÉE (MESURES 1 À 7)

# 7

C'est nous qui connaissons le mieux le paysage de notre province et nos propriétés. Et il n'y a pas deux propriétés semblables. Les mesures 1 à 7 soutiennent et donnent aux personnes de la Nouvelle-Écosse les informations dont elles ont besoin pour prendre des décisions éclairées concernant la protection et le développement de leur propriété.

### OUTIL DE CARTOGRAPHIE INTERACTIVE EN LIGNE

1. Mettre la Carte des dangers côtiers (et un guide d'utilisation) à la disposition de toute la population néo-écossaise. Cet outil de cartographie en ligne aidera les propriétaires à comprendre les répercussions des dangers côtiers.

- La Carte des dangers côtiers montre le scénario le plus pessimiste de l'élévation du niveau de la mer et des ondes de tempête lors d'une marée haute en l'an 2100. Ces informations sont présentées jusqu'à 100 mètres à l'intérieur des terres le long de la côte de la province, là où les répercussions se feront le plus sentir. Pour en savoir plus : [novascotia.ca/coastal-climate-change/fr](http://novascotia.ca/coastal-climate-change/fr).
- Il ne s'agit que de la première phase. D'autres couches de données et d'autres informations seront publiées au cours des prochains mois (p. ex., des projections pour l'année 2050).

2. Améliorer la Carte des dangers côtiers avec des rapports d'évaluation des dangers côtiers que les personnes utilisatrices peuvent générer à la demande.

- Ces rapports fourniront des informations supplémentaires aux propriétaires, en décrivant les dangers relatifs aux inondations et à l'érosion auxquels leur propriété est exposée dans une série de conditions futures.

### SOUTENIR L'UTILISATION DE LA CARTE DES DANGERS CÔTIERS

3. Créer un service de navigation pour aider la population néo-écossaise à utiliser la Carte des dangers côtiers, à comprendre l'information et à consulter les documents d'appui.

- Une équipe chargée de la navigation aidera la population néo-écossaise à utiliser la Carte des dangers côtiers et à comprendre les résultats. Le Service de navigation indiquera également des ressources supplémentaires sur les dangers côtiers et les options potentielles pour y faire face, et soutiendra les nouvelles informations diffusées au moyen de la Carte des dangers côtiers.

### SENSIBILISATION DU PUBLIC

4. Créer un guide de ressources complet pour les personnes qui possèdent une propriété côtière, qui les aide à comprendre les enjeux, les solutions de remplacement et les mesures qu'elles peuvent prendre.

- *Protéger votre propriété côtière : Un guide pour protéger votre propriété et promouvoir des côtes saines face aux changements climatiques* présente des informations importantes sur l'élévation du niveau de la mer, les dangers côtiers et les mesures que les propriétaires peuvent prendre pour protéger leurs propriétés de ces risques. Pour en savoir plus : [novascotia.ca/coastal-climate-change/fr](http://novascotia.ca/coastal-climate-change/fr).



**5. Installer des panneaux indiquant les infrastructures du gouvernement provincial susceptibles d'être inondées.**

- Des panneaux d'avertissement sur les routes, les ponts et les autres infrastructures provinciaux qui subissent couramment des inondations côtières permettront à la population néo-écossaise de mieux connaître les routes et les ponts à risque. Cette mesure contribue à la sécurité des personnes qui se déplacent et aide tout le monde à envisager des itinéraires plus sûrs à emprunter en cas d'urgence.

**6. Mobiliser la Commission immobilière de la Nouvelle-Écosse (NSREC) à accroître la sensibilisation et à encourager la prise en compte des dangers pour les propriétés côtières au moyen de l'éducation et de changements potentiels dans les déclarations de divulgation de propriétés.**

- L'achat d'une maison ou d'une propriété ou la réalisation de travaux dans une maison existante représente un engagement financier important. Une meilleure connaissance et compréhension des dangers côtiers aidera la population néo-écossaise à prendre des décisions éclairées concernant ses propriétés et ses investissements immobiliers.

**7. Tirer parti des services de CLIMAtlantic et étendre sa portée pour aider un plus grand nombre de personnes en Nouvelle-Écosse. Il s'agit notamment d'accroître le soutien à l'adaptation des côtes à l'aide de la Boîte à outils d'adaptation côtière.**

- CLIMAtlantic est la plaque tournante des services climatiques au Canada atlantique. CLIMAtlantic fournit des informations sur les changements climatiques et aide les gens à prendre des décisions. Sa Boîte à outils d'adaptation côtière peut aider la population néo-écossaise et les collectivités à déterminer les stratégies d'ingénierie et d'aménagement du territoire appropriées afin de réduire les problèmes d'inondation et d'érosion côtières sur des sites particuliers.



## SOUTENIR LE LEADERSHIP MUNICIPAL (MESURES 8 À 12)

Les municipalités sont les mieux placées pour connaître leurs collectivités et leurs besoins particuliers. Le leadership municipal est essentiel pour aider les collectivités à gérer les dangers côtiers associés aux changements climatiques et à s'y adapter. Les mesures 8 à 12 soutiennent les municipalités et leur leadership dans ce travail important.

### ORIENTATIONS POUR L'INCORPORATION DE LA PROTECTION CÔTIÈRE DANS LES RÈGLEMENTS CONCERNANT L'UTILISATION DES SOLS

**8.** Soutenir les municipalités en leur fournissant des exemples de règlements municipaux concernant l'usage du territoire qu'elles pourraient utiliser pour réglementer la protection côtière au sein de leurs collectivités.

- En fournissant des exemples de textes de règlements municipaux concernant l'usage du territoire, nous pouvons offrir aux municipalités la souplesse nécessaire pour adopter la meilleure approche de la protection côtière pour leurs collectivités, avec des mesures qui reflètent les préoccupations des personnes qui y vivent.

### ÉVALUATION DU RISQUE D'ÉROSION À L'ÉCHELLE DE LA PROVINCE

**9.** Réaliser une évaluation des risques d'érosion à l'échelle de la province en réalisant des vidéos aériennes des aires côtières afin d'évaluer la géologie et d'inventorier les dangers côtiers. Les municipalités peuvent ainsi utiliser ces informations pour le zonage.

- Nous savons qu'il existe différents types de géologie le long de nos côtes et qu'ils s'érodent différemment. La réalisation d'une évaluation du risque d'érosion à l'échelle de la province permet d'obtenir une évaluation cohérente de l'érosion sur l'ensemble des côtes de la province. Les municipalités peuvent utiliser ces informations pour élaborer un zonage qui tient compte des risques d'érosion.

### CRÉER DES INFORMATIONS UTILISABLES PAR LES MUNICIPALITÉS

**10.** Continuer à investir et à mobiliser des fonds afin de soutenir et d'améliorer le Programme de cartographie des repères de crue municipaux. Ces informations permettront à la population et aux municipalités de mieux comprendre les dangers relatifs aux inondations.

- Pour gérer le risque croissant d'inondation, la Province élabore des cartes d'inondation pour l'ensemble de la Nouvelle-Écosse. Ces cartes fournissent des informations à haute résolution qui peuvent aider les municipalités à zoner les terres afin de réduire les dangers relatifs aux inondations, tant sur la côte qu'à l'intérieur des terres.

### PLUS DE SOUTIEN POUR LA PLANIFICATION DES INONDATIONS

**11.** Soutenir le leadership municipal pratique en élargissant les responsabilités des nouveaux postes de responsable de la gestion des inondations et de l'adaptation et d'ingénieur des eaux pluviales du ministère de l'Environnement et du Changement climatique.

- Les responsabilités de ces rôles sont en train d'être élargies pour inclure les éléments suivants :
  1. sensibiliser les municipalités pour comprendre les mesures de soutien nécessaires;
  2. favoriser l'accès aux données provinciales nécessaires à l'évaluation des risques et à l'élaboration des politiques;
  3. développer les efforts conjoints entrepris par le Groupe de travail interministériel sur la planification des inondations afin de fournir des informations coordonnées et des supports connexes pour la gestion des inondations et la planification de l'adaptation.

### SOUTENIR LA PROTECTION CÔTIÈRE AU MOYEN DU FONDS POUR LE DÉFI DES COLLECTIVITÉS DURABLES

**12.** Promouvoir le pouvoir des solutions communautaires pour assurer la protection des côtes en soulignant les réussites financées par le Fonds pour le défi des collectivités durables.

- Le Fonds pour le défi des collectivités durables est un programme provincial de subventions qui soutient les mesures de lutte contre les changements climatiques. Il continuera à financer des projets d'adaptation côtière et la Province fera connaître les projets d'adaptation côtière qui ont été financés jusqu'à présent afin d'inciter d'autres collectivités à prendre également des mesures.



## HARMONISER LES RESSOURCES AVEC LA PROTECTION CÔTIÈRE (MESURES 13 À 15)

# 10

L'action climatique constitue une responsabilité partagée. La Province a la responsabilité de veiller à ce que les ressources humaines et financières consacrées à la protection des côtes soutiennent de manière appropriée et équitable la population néo-écossaise. Les mesures 13 à 15 visent à harmoniser les ressources publiques avec la protection côtière.

### SÉRIE DE MESURES D'ADAPTATIONS MINISTÉRIELLES DE LA PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

**13.** Continuer à élaborer des stratégies d'adaptation pour les ministères provinciaux afin de leur tracer une voie claire – ainsi qu'à la population néo-écossaise desservie – pour devenir plus résilients face aux répercussions des changements climatiques.

- Les stratégies d'adaptation aident les ministères à mieux comprendre, planifier et prendre des mesures d'adaptation face aux changements climatiques. Cela les aide à remplir leur mandat, à poursuivre leurs activités et à continuer à servir la population néo-écossaise face aux risques engendrés par les changements climatiques.

### RÉPARTITION ÉQUITABLE ET RAISONNABLE DES FONDS D'AIDE EN CAS DE CATASTROPHE

**14.** Réévaluer le plafond du financement de l'aide en cas de catastrophe afin de décourager les reconstructions répétées dans les aires à risque, tout en tenant compte des revenus, des difficultés et de l'équité.

- La réévaluation du plafond des fonds d'aide aux sinistrés encouragera la population néo-écossaise à évaluer ses options d'un point de vue financier et à prendre des mesures d'adaptation pour protéger ses propriétés.

### LA PRISE EN COMPTE DES RENSEIGNEMENTS SUR LES DANGERS CÔTIERS COMME CRITÈRE DE FINANCEMENT

**15.** Exiger des municipalités qu'elles prennent en compte les renseignements sur les dangers côtiers afin de pouvoir bénéficier d'un financement provincial.

- Outre l'échange de renseignements au moyen des mesures énumérées ci-dessus, le fait d'exiger des municipalités de prendre en compte les renseignements portant sur les dangers côtiers pour pouvoir bénéficier d'un financement provincial permettra de s'assurer que les investissements dans les infrastructures publiques tiennent compte des risques climatiques côtiers. Cela permet de protéger les propriétés, la sécurité et la longévité des infrastructures et la sécurité de la population néo-écossaise.





# NOTRE CÔTE, NOTRE AVENIR.

**Nos côtes constituent un élément essentiel de notre identité commune en tant que population néo-écossaise,** et nous subissons les répercussions des changements climatiques le long de nos côtes. Afin de nous adapter à ces changements, nous devons nous rassembler et repenser la manière dont nous construisons et vivons sur la côte, ainsi que les endroits où nous le faisons.

Nous ressentons une fierté à l'égard du rôle de chef de file joué par notre Province en matière de changements climatiques et nous continuerons à jouer ce rôle en prenant des mesures pour protéger nos côtes. Grâce aux renseignements, au leadership des municipalités et aux ressources nécessaires pour soutenir l'adaptation côtière, les mesures de ce plan nous permettront de continuer à profiter de tout ce que la côte nous offre aujourd'hui et pour les générations à venir.

